PRÉFET
DU DOUBS
Liberté
Égalité
Fraternité

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sensibilisation des usagers vulnérables aux risques routiers

Besançon, le 15 avril 2021

Sécurité routière

En 2020, dans le Doubs, plus de la moitié des accidents (et plus du tiers des 24 tués de l'année) ont impliqué un usager qualifié de « vulnérable », qu'il soit cycliste, cyclomotoriste, motard, usager de trottinette électrique ou piéton.

Pour autant, en 2020 et en ce début d'année, les habitants du Doubs ont montré qu'une conduite responsable pouvait sauver des vies. En respectant les règles du code de la route et en étant prudent, il est possible d'éviter le pire. Respecter les distances de sécurité, c'est aussi respecter les autres.

Ainsi malgré les limitations de déplacement (10km) mais avec l'arrivée des beaux jours et le plaisir de courtes ballades ou de déplacements professionnels en vélo, en moto ou en trottinette électrique, le préfet du Doubs appelle à la prudence et au respect des règles également sur la route.

Et pour que ces déplacements autorisés continuent de se faire en toute sécurité pour soi et pour les autres, le préfet du Doubs tient donc à rappeler les règles d'or pour sortir de chez soi :

- en vélo : http://bit.ly/regles-or-velo
- en scooter et à moto : http://bit.ly/regles-or-2RM
- en trottinette électrique : http://bit.ly/regles-or-trottinette-e

Retrouvez toutes ces informations et beaucoup d'autres sur la sécurité routière dans le Doubs sur le site Internet de la Maison de la Sécurité Routière du Doubs : https://bit.ly/MSR-25

Cabinet du préfet
Bureau de la Représentation et de la Communication Interministérielle de l'État

Tél. : 03 81 25 10 70
Mél : pref-communication@doubs.gouv.fr

8 bis, rue Charles Nodier
25035 BESANÇON Cedex